

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 19/07/2019 - 17:08**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Correspondant :** Service Juridique Et des achats, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Loisirs, culture et religion

**Objet du marché :** Marché de travaux de menuiserie pour le réaménagement de l'espace d'exposition permanente de la Mezzanine Ouest du musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Type de marché de travaux :** exécution

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 45421000

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non

**Prestations divisées en lots :** non

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du

code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

**Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres : 26 août 2019 à 17 h 00**

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2019-MQB-02753-MA-00-00

**Renseignements complémentaires :** OFFRES PAPIERS AUTORISEES - REMISE D'ECHANTILLONS OBLIGATOIRE.

Le présent avis de publicité ne représente qu'un aperçu. La consultation est détaillée dans les documents de la consultation disponibles sur le site <http://marches-publics.gouv.fr>

**FORME**

La présente consultation est passée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique (procédure adaptée ouverte).

Le marché est conclu à prix forfaitaire uniquement. Il est découpé en quatre tranches. Il comprend une tranche ferme et trois tranches optionnelles :

1. Tranche ferme : « parquet et menuiserie »

2. Tranche optionnelle 1a : « habillage mural en bois de la boîte n°10 » (sans travaux de curage)

La tranche 1a est cumulative en plus-value à la tranche ferme et la tranche optionnelles 2. Elle est alternative avec la tranche 1b.

3. Tranche optionnelle 1b : « curage et habillage mural en bois de la boîte n°10 »

La tranche 1b est cumulative en plus-value à la tranche ferme et la tranche optionnelles 2. Elle est alternative avec la tranche 1a.

4. Tranche optionnelle 2 : « dossierets »

La tranche 2 est cumulative en plus-value à la tranche ferme et à la tranche 1a ou 1b selon le scénario choisi par le musée.

Les modalités d'affermissement et d'exécution des tranches sont explicitées au CCAP du marché.

Le marché ne comprend pas de variante obligatoire et n'autorise pas les variantes facultatives.

#### DUREE

Le marché démarre à compter de sa date de notification au titulaire et s'achève à la réception sans réserve des prestations à la fin des opérations. La date de réception des prestations est prévue au 15 décembre 2019.

#### QUESTIONS

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée). Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six jours calendaires avant la date limite de remise des offres à l'adresse : marches-publics@quaibrarly.fr ou via la plateforme des achats de l'Etat.

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

#### MODIFICATIONS

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### VISITE DE SITE OBLIGATOIRE

Afin qu'ils puissent prendre la mesure de toutes les contraintes et sujétions induites par l'exécution du marché et établissent leur prix en toute connaissance de cause, les candidats devront obligatoirement visiter la Mezzanine Ouest du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Les candidats devront s'inscrire auprès de caf-dmts@quaibrarly.fr pour l'organisation de la visite. Les visites seront possibles jusque six jours calendaires avant la date de remise des offres. Une demande de visite faite trop tardivement pourra être refusée.

Un candidat n'ayant pas procédé à la visite de site obligatoire entrainera l'irrégularité de son offre, insusceptible de régularisation. En effet, cette visite constitue un élément substantiel de l'élaboration de l'offre, en application de l'article R2152-2 du Code de la commande publique.

Pour accéder au site, les candidats devront se munir d'une pièce d'identité. Il sera délivré aux candidats, le certificat de visite de site obligatoire qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site.

#### NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. La négociation s'effectuera lors d'une rencontre sur le site du musée avec le ou les candidats les mieux classés et par courriel à l'adresse que les candidats auront indiqué à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement. Les invitations seront envoyées par courriel à l'adresse que les candidats auront indiqué à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

Les modalités de cette rencontre seront communiquées ultérieurement au(x) candidat(s) admis à négocier.

A titre indicatif et non contractuel, la semaine retenue pour la rencontre est la semaine 35.

#### PRIME POUR ECHANTILLONS

Au titre de la valeur technique, la consultation nécessite la remise d'échantillons détaillés en annexe au présent règlement. Ceux-ci ne constituent pas un début d'exécution des prestations du marché. Ils sont demandés dans le cadre du sous-critère n°2 de la valeur technique.

Aucune prime ne sera attribuée aux candidats ayant remis les échantillons. En effet, la remise de ces échantillons n'est pas considérée comme représentant un investissement ou une charge significatifs pour les candidats.

#### SOUS-TRAITANCE

Conformément à l'article L2193-3 du Code de la commande publique, le musée définit la pose du parquet sur le site comme étant une tâche essentielle insusceptible de sous-traitance et devant être effectuée directement par le titulaire (candidat individuel ou membre du groupement).

#### JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché : références, qualifications professionnelles ;
- Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché : moyens matériels et humains ;
- Adéquation des capacités financières à l'objet du marché : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

#### JUGEMENT DES OFFRES

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère n°1 : Prix (noté sur 40 points/100) noté selon la formule suivante :

Note = (Total du prix global et forfaitaire le moins élevé x 40) / (Total du prix global et forfaitaire du candidat analysé).

Critère n°2 : Valeur technique (notée sur 60 points/100) sous décomposée comme suit :

- Sous-critère 1 : noté sur 10 points/60

Planning : apprécié à partir du planning détaillé de l'opération, délais d'exécution proposés.

- Sous-critère 2 : noté sur 20 points/60

Appréciation qualitative des échantillons bois / qualité du bois : apprécié à partir de la qualité du bois des échantillons dont le descriptif technique est fourni en annexe au règlement de la consultation.

- Sous-critère 3 : noté sur 20 points/60

Mise en oeuvre des prestations : apprécié à partir d'une description détaillée étape par étape du déroulement des différentes phases de l'opération en détaillant les méthodologies et les ressources employées

- Sous-critère 4 : noté sur 10 points/60

Moyens humains et compétences : apprécié à partir des qualifications et expériences des membres de l'équipe chantier

#### NOTE TECHNIQUE ELIMINATOIRE

La somme des notes financière et technique par candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée à l'issue de la phase de négociation sera retenue, si la note à la valeur technique n'est pas inférieure à la moyenne (30 points/60). Une note inférieure au titre de la valeur technique est éliminatoire.

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 19 juillet 2019

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus** : Service juridique et des achats, courriel : [Marches-publics@quaibrantly.fr](mailto:Marches-publics@quaibrantly.fr)

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Organe chargé des procédures de médiation** : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

#### DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3424342**

#### SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Département : 75 - Paris

**DONNÉES DE FACTURATION**

**Libellé de la facture :**

Service facturier 222, rue de l'Université  
75007 - Paris

**Adresse d'expédition :**

-